

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

FFRPS



Publics

Formateurs amenés à dispenser des formations-initiations à la prévention des risques psychosociaux auprès des personnes d'entreprises, susceptibles de participer à une action de prévention des RPS

Pré-requis*

Objectif

- ▶ Mettre en œuvre une action d'initiation à la prévention des RPS :
 - sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des risques psychosociaux,
 - faire connaître les ressources dédiées à la prévention des risques psychosociaux.

Pré-requis* : le candidat devra :

- être formateur, justifiant d'au moins 2 années d'expérience en formation continue pour adultes sur le champ de la Santé et Sécurité au Travail ou à défaut d'au moins 5 années d'expérience en formation continue de salariés en entreprise,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les Départements Risques Professionnels des Caisses de Sécurité sociale,
- avoir suivi la formation "S'initier à la prévention des RPS".

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Contenu

- ▶ Les modalités particulières d'animation des connaissances scientifiques et juridiques des risques psychosociaux
- ▶ Le descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux

Méthodes pédagogiques

- ▶ Apports théoriques sur la prévention des risques professionnels et les RPS
- ▶ Des illustrations et exercices d'application seront proposés aux participants

Validation

La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, "l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS" lui délivre un certificat de "formateur en initiation aux RPS".

Durée

3 jours soit 21 heures.

Date

11 au 13 décembre

Code

FFRPS

Renseignements, inscriptions

Mme Viallefont 04 73 42 70 18
 Fax 04 73 42 70 75
www.carsat-auvergne.fr